

## **MAIRIE DE SARTILLY**

### **SEANCE DU 10 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - Mme CLAIRAY - M. VILQUIN - M. LUCAS, Adjoint - Mme LEFRANC - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - Mme PERRIGAULT - M. LOUIS dit GUERIN

Absents : M. RESBEUT - M. CAHU - M. PAUL - M. COULOMBIER

Secrétaire de séance : Mme GOUELLE

---

#### **- Lettre du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) pour l'adhésion de nouvelles communes.**

Par délibération, les communes de Beaucoudray, Beuvrigny, Chevry, Fervaches, Fourneaux, Gouvets, Le Mesnil-Opac, Le Mesnil-Raoult, Moyon, Saint-Louet-sur-Vire, Saint-Vigor-des-Monts, Tessay-sur-Vire et Troisgots ont demandé leur adhésion au SDEM50, suite à la fusion de leur canton TESSY-SUR-VIRE avec la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO. La compétence électricité n'est pas inscrite dans les nouveaux statuts, ce qui explique la demande d'adhésion de ces communes au SDEM50.

La demande d'adhésion de ces 13 communes est acceptée à l'unanimité.

#### **- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1er avril 2014.**

Le contrat aidé de Monsieur Virgile HUREL se termine fin mars 2014 après trois années aux services techniques. Ce salarié donne entière satisfaction dans les tâches nombreuses et variées qui lui sont confiées.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une embauche définitive de Virgile HUREL.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **- Convention de mise à disposition d'un local pour l'APE.**

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Alain Fournier fait la demande pour une mise à disposition d'un local vétuste de 25 m<sup>2</sup> (sans eau ni électricité) situé près de la salle de musique.

Le conseil donne son accord pour une mise à disposition de ce local, et la signature d'une convention pour une année qui sera reconductible suivant les besoins.

#### **- Gestion de l'eau : adhésion du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDEAU 50).**

Les compétences du SDEAU 50 sont, entre autres, l'assistance en matière de gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement. Il paraît indispensable que le SMPGA adhère à ce syndicat pour les raisons précitées.

Le conseil donne un avis favorable à cette adhésion.

### **- Chemin Rural entre la Rue de l'Hôtel Furet et la rue de la Vergée : délibération spécifique pour l'aménagement d'une voie.**

En 2005 une délibération a été prise par le conseil municipal pour que la PVR (Participation Voirie et Réseaux) soit instituée sur la commune chaque fois qu'un aménagement Voirie et Réseaux est nécessaire.

Une participation financière est alors demandée lorsqu'un permis d'aménager est déposé par les riverains.

Concernant les travaux de voirie et réseaux de ce chemin rural, le montant des travaux à répartir entre les propriétaires est de 77 175,60 €HT pour une surface totale de 8 028 m<sup>2</sup> soit une participation au m<sup>2</sup> de 9,62 € H.T.

La PVR sera donc appliquée pour les surfaces et propriétaires ci-après :

M. et Mme HERPIN J.P.	3 448 m <sup>2</sup>
M. ESNAULT P.	2 478 m <sup>2</sup>
M. DUFOUR – Mme PROSPER	1 054 m <sup>2</sup>
M. ESNAULT D.	551 m <sup>2</sup>
M. CAMILLERI D.	195 m <sup>2</sup> - 148 m <sup>2</sup> - 321 m <sup>2</sup>
M. GONZALEZ D.	180 m <sup>2</sup>

### **- Convention pour la mise à disposition de personnes.**

Monsieur Fourré donne lecture d'une proposition de convention de mise à disposition de services de la commune de Sartilly au profit de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel, et de mise à disposition de services de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel au profit de la commune de Sartilly.

Les services mis à disposition par la commune sont : les services administratifs ayant en charge la gestion des réservations de la salle culturelle ; les services techniques ayant en charge l'entretien courant de la salle culturelle, y compris de ses espaces verts, et l'entretien de la bibliothèque.

Les services mis à disposition par la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel sont les services administratifs ayant en charge la garderie (une personne soit 293 heures) et les services techniques ayant en charge le transport pour la banque alimentaire.

Le barème horaire retenu est de 18,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

### **- Travaux pour sécuriser l'entrée du bourg côté AVRANCHES.**

Une ligne pour l'alimentation haute tension (HTA) est prévue pour remplacer la ligne existante vétuste et endommagée par les tempêtes de cet hiver. Ces travaux seront réalisés à partir du lieu-dit « Le Petit Bois » jusqu'au transformateur du milieu du bourg (ancienne scierie LORIN). La date d'achèvement de cette ligne n'est pas encore communiquée par les services ERDF. Les travaux envisagés par la commune auront un retard sur le planning communiqué aux riverains de cette zone, car ils ne pourront être entrepris qu'après la mise en place de cette ligne HTA.

### **- Courrier adressé au conseil municipal.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne faisant part des problèmes de stationnement dangereux aux abords des écoles, d'un éclairage public insuffisant route du Manoir,

de la non mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères (compétence non communale), et de la circulation difficile à l'entrée de la place de la Mairie.